



Prendre un deuxieme notaire dans une succession

Par **VILLAG**, le **04/07/2012 à 18:07**

Bonjour, dans une succession, le notaire a été choisi par mon beau père, au décès de ma mère en 2008, à ce jour rien est réglé, toujours des prétextes, si je prends un second notaire, dois-je le payer en plus du premier notaire, comment sont répartis les frais?

Par **cocotte1003**, le **04/07/2012 à 19:21**

Bonjour, vous pouvez prendre votre propre notaire pour défendre vos intérêts. Normalement les frais sont répartis entre eux. Je vous conseille quand même de bien vous le faire préciser dès le début, cordialement

Par **VILLAG**, le **10/07/2012 à 13:21**

merci de votre réponse, mais je voulais savoir avant d'entreprendre des démarches